

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 JUILLET 2020
PROCÈS VERBAL

La séance est ouverte à 10h05 par Madame Chantal ALLAIN, la plus âgée des membres présents du conseil municipal, qui procède à l'appel des membres présents, et constate que le quorum est atteint.

Mesdames, Messieurs, je vous salue, je vous dis bonjour.

Je suis la doyenne des membres du conseil municipal, c'est donc à moi que revient l'honneur de prendre la présidence du premier conseil de la mandature. Je vais tout d'abord procéder à l'appel.

1 . Désignation du secrétaire de séance

Madame Chantal ALLAIN : Je propose la candidature de Mme Laura Manach.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Madame Caroline GRILLET, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Madame Chantal ALLAIN,

Article unique : désigne Madame Laura MANACH comme secrétaire de séance.

Pour : (29)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DANESI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

Abstention : (4)

Madame Emilie KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Caroline GRILLET (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

2 . Élection du Maire

Madame Chantal ALLAIN : Je vais tout d'abord procéder à nouveau à l'appel nominal des membres du conseil.

L'appel est effectué.

La condition du quorum posée à l'article 10 de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 est remplie. Je vous rappelle, en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des

collectivités territoriales, que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je vous demande de désigner deux assesseurs pour constituer le bureau de cette élection, et j'appelle, s'ils sont d'accord, pour m'assister les deux plus jeunes de cette assemblée : Mme Laura Manach et M. Tony Renucci.

Qui est pour ? Pour, à l'unanimité. Très bien.

Je vais leur demander de bien vouloir prendre place près de la table de vote. Je vais appeler chaque conseiller municipal nominativement pour qu'il s'approche de la table de vote. Je vérifierai, comme le règlement l'exige, que vous disposez d'une seule enveloppe. Vous avez le droit, bien entendu, de ne pas prendre part au vote. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc.

Olivier DOSNE est proclamé Maire de Joinville-le-Pont.

Monsieur le Maire : Vous comprenez mon émotion. C'est toujours un grand moment, une élection comme celle-ci : un moment de partage, un moment de reconnaissance d'une ville, d'un travail, d'une équipe. Je vais prononcer quelques mots.

Je voulais remercier l'interprète langue des signes qui est ici à nos côtés, que je n'ai pas saluée au départ : merci à vous, madame.

Je voulais aussi remercier les maires qui sont présents, les maires de la huitième. La huitième est en force aujourd'hui avec Olivier Capitanio, Maisons-Alfort, Hervé Gicquel, Charenton, et mon voisin adoré, Igor Semo, Saint-Maurice.

Je voulais aussi saluer Georges Nérin qui est dans la salle, ancien conseiller départemental de Joinville-le-Pont, et bien évidemment adresser mes remerciements à l'équipe d'élus qui me quitte, qui a travaillé à mes côtés, qui a servi la ville avec passion, avec un engagement sans limites. Je voudrais que l'on applaudisse tous ces élus vraiment sincèrement.

Mesdames et messieurs, alors que vous venez de m'élire maire de Joinville-le-Pont pour un troisième mandat, j'ai bien évidemment une pensée émue pour toutes celles et tous ceux qui ont été touchés, de près ou de loin, par cette crise sanitaire qui nous a frappés, que nous venons de vivre, et pour celles et ceux qui se sont battus tous les jours pour la combattre.

Bien entendu, mon cœur se serre au souvenir de mon ami Jean-Jacques Gressier qui aurait dû être à nos côtés à ce jour et qui aurait été à ta place, Chantal, en tant que doyen, qui nous a quittés malheureusement assez brutalement entre les deux tours de cette élection municipale. Il aurait dû être le doyen. L'étrangeté du droit électoral a voulu que Jean-Jacques soit élu ce dimanche, comme un dernier honneur de cette ville à laquelle il a tant donné.

J'ai également une pensée pour Amèle Sellam qui nous a quittés lors de ce mandat, qui était aussi une élue passionnée, qui aimait sa ville, qui aimait les Joinvillais, qui aimait les enfants, qui est partie trop tôt, trop jeune, qui nous a donc quittés.

Je vais vous demander de vous lever et de respecter une minute de silence.

Une minute de silence est respectée.

Je vous remercie. La vie continue et je souhaite vraiment féliciter tous les conseillers municipaux qui forment cette nouvelle assemblée, particulièrement les 17 conseillers et conseillères qui siègent pour la première fois à ce conseil.

Le mandat de conseiller municipal que vous vous apprêtez à exercer pour six ans est noble, enthousiasmant et difficile. Enthousiasmant parce que vous allez porter des aspirations des Joinvillais et des Joinvillaises qui vous ont élus, parce que vous êtes forts dorénavant de cette légitimité, parce que ces voix, vos positions, vos délibérations, vos propositions sont importantes et seront écoutées dans cette assemblée. Parce qu'un mandat, aussi, c'est un pouvoir qui vous a été donné pour participer et faire vivre la démocratie locale.

Ces six prochaines années, vous participerez à façonner l'avenir de Joinville-le-Pont. Déjà durant deux mandats cela a été notre cas, et maintenant vous allez porter la suite de l'histoire de Joinville. Nos débats sont souvent riches, vifs parfois, vous le découvrirez, rigoureux, rugueux, incisifs, parfois passionnés, et surtout j'appelle aujourd'hui à ce qu'ils redeviennent très respectueux.

Difficile, parce qu'exercer un mandat de conseiller municipal n'est pas simple. Il peut être âpre. Faire valoir sa différence dans un groupe majoritaire, tout en restant solidaire, n'est pas toujours aisé. Soutenir un projet de la majorité lorsque l'on est dans l'opposition ne l'est pas non plus. Repartir sans cesse – la campagne n'est pas terminée, maintenant vous êtes au service des Joinvillais – à la rencontre des Joinvillais, entendre les mécontentements, prendre le temps, souvent au détriment de votre famille, de vos amis, d'étudier des projets, de débattre en commission ou en conseil, sont autant de missions qui demandent beaucoup d'abnégation.

Et pourtant, c'est cela – nous l'avons vu encore dimanche – qu'attendent de nous nos concitoyens. Nos concitoyens restent à convaincre, les résultats de dimanche dans l'ensemble de la France ne nous satisfont pas et ne me satisfont pas non plus à Joinville, même si nous avons été élus. Ne pas démissionner devant la difficulté, ne pas renoncer : si vous êtes là aujourd'hui, c'est parce que vous avez fait ce choix, ce choix qui vous honore.

La majorité des Joinvillais qui s'est déplacée aux urnes m'a accordé, ainsi qu'à la liste que j'ai conduite, sa confiance. Je l'en remercie à nouveau très sincèrement. Cette confiance, si importante dans notre vie politique, exige que nous appliquions le programme pour lequel nous avons été élus. C'est ce que nous allons faire une nouvelle fois dans le dialogue, dans la concertation, et nous nous y engageons auprès des Joinvillais.

C'est une ambition forte en matière de transition écologique, de construction d'équipements publics, d'amélioration du cadre de vie, de solidarité et de sécurité, que les 24 élus de la nouvelle majorité portent désormais collectivement. Je sais que nous pourrons aussi compter sur une administration forte, que je salue et que je remercie pour l'organisation de ce moment. Merci – ce n'était pas évident. Vraiment, je sais que vous avez beaucoup travaillé cette semaine. Une administration réactive qui l'a prouvé dans la gestion du COVID, dans la gestion des écoles, dans la gestion du 2C2S, dans tout ce que nous a demandé le Gouvernement dernièrement. Nous avons été présents et la ville de Joinville a certainement été l'une des villes les plus dynamiques du département. Vous pouvez en être fiers.

La campagne municipale aura laissé des traces. Les propositions se sont malheureusement délitées au cours de cette campagne, au profit d'attaques ad hominem, de caricatures, de rumeurs, de calomnies. Ma conviction ce matin est que nous ne devons plus accepter ce climat. Ce climat délétère ne doit pas perdurer, je m'y opposerai, et j'en appelle donc à la sagesse.

Nos visions, nos idées, nos projets peuvent diverger : c'est le sel de la démocratie. Celles-ci peuvent aussi converger. Ne désespérons pas, je tends la main vers l'opposition. En aucun cas nous ne devons laisser l'invective et la colère guider nos actions et nos propos. Joinville, les Joinvillais, les élus n'ont rien à y gagner.

J'appelle donc ce matin très publiquement et sincèrement au rassemblement républicain,

dans l'intérêt de notre ville, si belle ville de Joinville-le-Pont.

Joinvillais, Joinvillaises, je n'ai pas trop les mots ce matin pour vous dire ma fierté, ma fierté d'être à nouveau votre maire pour six ans. Je serai à vos côtés durant ces six ans. Je resterai bien évidemment jusqu'au bout de ce mandat. J'ai entendu beaucoup de choses : rassurez-vous, je ne me fais pas élire pour quitter le bateau. Je serai là à vos côtés, et je vous remercie.

Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI : M. le Maire, merci. Vous venez, après le verdict des urnes le 28 juin dernier, d'être réélu maire de Joinville. Je vous adresse en mon nom personnel, au nom de mon groupe et au nom de l'ensemble des colistiers de la liste Un nouvel horizon avec les Joinvillais, mes félicitations républicaines.

Au moment où commence une nouvelle mandature, je voudrais – vous le comprenez – d'abord remercier chaleureusement une nouvelle fois l'ensemble des colistiers et des soutiens de la liste Un nouvel horizon avec les Joinvillais, que j'ai eu l'honneur de conduire. Je voudrais aussi remercier tout aussi chaleureusement les 1 661 Joinvillaises et Joinvillais qui, plus nombreux au second tour qu'au premier, ont voté pour nous dans l'espoir de la réalisation de notre programme et du changement, changement pour une vision et des projets d'avenir, plus écologique et solidaire dans notre ville, changement pour une gouvernance et des pratiques à la hauteur d'une véritable démocratie participative.

Les urnes ont parlé et ce changement, sans doute, n'aura pas lieu, mais j'ai entendu, M. le Maire, vos engagements, et je serai présent avec mon équipe pour m'assurer que vous les tiendrez.

Votre élection, M. le Maire, et celle de vos colistiers, même si elle est intervenue dans un contexte très particulier que vous avez rappelé, est claire et nette. Je vous renouvelle donc mes vœux de succès dans l'exercice ô combien difficile des responsabilités dont vous allez être chargé avec votre équipe pour un nouveau mandat de six ans.

Vous auriez tort – permettez-moi tout de même de vous le dire – de vous féliciter trop bruyamment de votre victoire et de croire qu'elle vous laisse le champ libre. Vous ne devez pas oublier d'abord que la majorité des Joinvillais, près de 57 % au second tour, n'ont pas voté pour vous.

À l'inverse des trois autres maires de notre circonscription qui sont ici présents et qui ont été brillamment réélus dès le premier tour, et malgré le soutien qu'ont dû vous apporter une nouvelle fois notre député et notre sénateur, votre élection a été poussive, sans enthousiasme, et elle traduit, même après l'exercice de deux de mandats, un certain manque de défiance.

Il y a là matière à vous interroger, peut-être à vous remettre en cause : travaillez-y bien, je vous le demande, pour le bien commun, en rassemblant – comme vous venez de le dire – enfin les Joinvillais, et en prenant la hauteur qui sied au premier magistrat de la ville tout au long de l'exercice de ce mandat.

Vous ne devez pas oublier non plus que votre élection est intervenue dans un contexte alarmant et à vrai dire, même, un peu décourageant pour l'ensemble des élus ici présents, pour toutes les personnes engagées en politique. Un contexte très alarmant de forte abstention. Vos soutiens ne représentent que 17 % des électeurs inscrits, Joinvillais. Vous avez été élus par moins d'un cinquième des Joinvillais. Ce simple constat doit inviter à la modestie dans la victoire et à l'humilité de nous tous ici présents autour de cette table.

C'est collectivement, en revanche, comme vous l'avez indiqué, qu'il nous appartient de revivifier une démocratie locale qui, à l'évidence, en a bien besoin. Nous espérons que les

annonces faites pendant votre campagne – et qui sont autant de promesses en rupture avec vos pratiques précédentes, que nous avons pu personnellement éprouver – ne resteront pas lettre morte.

En tout cas, les Joinvillais pourront compter sur notre groupe pour soutenir toutes les initiatives en faveur d'une véritable démocratie participative, et nous ne manquerons pas de vous faire des propositions en ce sens, en espérant qu'elles seront entendues.

Vous ne devez pas oublier enfin, M. le Maire, que votre élection n'est due qu'au refus incompréhensible et obstiné – très heureux pour vous – de la troisième liste J'agis, qui n'a pas mis ses actes en accord avec ses promesses de changement en refusant de sceller l'union égalitaire que nous lui avons proposée et qui était souhaitée par la majorité des Joinvillais. Que dire, sinon que c'est un véritable gâchis démocratique ?

Mais il faut regarder et aller de l'avant désormais, et le groupe de nos cinq élus constituera donc une opposition vigilante, tout aussi exigeante que constructive. Nous avons en particulier besoin de nous engager au plus vite dans la transition écologique, dans la réponse au besoin d'air et d'ouverture des Joinvillais, dans la mise en œuvre d'un urbanisme raisonné et équilibré, dans la valorisation avec les aménagements adaptés des nouveaux modes de déplacement.

L'urgence de la rentrée, qui justifie la mobilisation de toutes les forces – nous serons là présents –, sera de faire face à la situation économique et sociale à laquelle notre population est et sera confrontée.

La période de confinement lié au COVID-19 a été dure, mais nous le savons tous autour de cette table et dans cette salle : la crise n'est pas finie. Ses conséquences économiques et sociales sont encore devant nous. Ceux qui étaient en difficulté le seront demain plus encore.

Nous devons, aussi bien en matière budgétaire qu'en termes de procédures et de services, faire preuve d'imagination, d'audace pour atténuer autant que possible les effets de la récession. Dans cette assemblée municipale, de préférence avec vous M. le Maire – mais s'il le faut contre les projets que vous présenterez, s'ils ne vont pas dans le bon sens –, nous nous battons donc pour l'environnement, pour un urbanisme à échelle humaine, pour l'amélioration des services publics, pour la promotion de nos créateurs économiques ou culturels, ainsi que pour la sécurité de nos citoyens, y compris en matière économique et sociale.

C'est le sens pour les Joinvillais du combat de notre liste et de notre groupe, et c'est donc le sens de cet engagement pour les six ans à venir.

Monsieur Tony RENUCCI : Bonjour à tous, M. le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux. Dans un premier temps je vous félicite tous pour notre élection aujourd'hui, et je vais m'exprimer au nom du groupe JAJI, à la fois des élus et à la fois de tous les Joinvillais qui ont fait cette campagne avec nous.

Pendant la campagne municipale, nous avons porté un projet de transition pour notre ville, qui a été incarné par une équipe renouvelée au sein d'une liste citoyenne et sans étiquette, en s'appuyant sur des méthodes de démocratie participative innovantes. Nous avons eu la chance et l'honneur d'avoir la confiance au second tour de 1 163 électeurs, 23,2 % qui ont porté avec nous cette ambition. Nous les remercions encore une fois pour leur confiance. Nous serons bien sûr heureux de porter leur voix en conseil municipal pendant les six ans.

Toutefois, l'abstention massive que nous avons constatée pendant ce scrutin est un signal alarmant, et je pense qu'il faut en tirer des enseignements pour la suite. Nous n'allons pas

ressasser encore une fois la campagne municipale, il faut déjà être dans l'après, il faut déjà voir comment on envisage le mandat pour la suite.

Trois choses importantes : il faudra continuer le travail de terrain de façon continue car le pire serait que finalement les quelques-uns qui se sont déplacés, qui sont malheureusement peu nombreux mais qui ont cru en les différents projets que nous avons pu leur proposer, se sentent abandonnés. C'est comme cela que nous envisagerons le mandat avec les élus JAJI : nous serons présents, proches des Joinvillais, et nous ferons remonter les sujets de la vie quotidienne comme nous avons déjà commencé à le faire tout récemment.

Également, le fait qu'une abstention aussi énorme ait marqué ce scrutin montre que la démocratie ne peut pas se limiter à un rendez-vous électoral tous les six ans. Cela n'est plus possible. Au contraire, il faudra trouver les moyens de consulter les citoyens le plus possible pendant six ans et d'avoir finalement une démocratie permanente qui leur permette d'avoir confiance en notre action, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition.

Nous aurons à cœur bien sûr, les élus JAJI, de porter certaines des propositions que nous avons faites pendant cette campagne, notamment sur les conseils municipaux citoyens, sur les élus référents et sur des permanences régulières sur le terrain. Également, nous serons très vigilants dans notre travail d'opposition sur certaines lignes rouges que nous estimons infranchissables, et nous vous le disons dès aujourd'hui : nous serons intraitables sur votre politique écologique car nous estimons que le bilan n'a pas été à la hauteur.

Nous tenons vraiment à ce que Joinville-le-Pont s'engage pleinement dans la transition écologique, que ce soit sur la plantation et la préservation des arbres, que ce soit sur la gestion et la réduction des déchets, que ce soit sur les exigences environnementales pour une nouvelle construction et notamment pour les grands chantiers à venir, nous l'imaginons, sur l'avenue Gallieni, également sur le dossier de la maternelle de l'école du Centre. Nous le disons de toutes nos forces : nous nous engagerons vraiment contre sa destruction et pour la création d'un tiers lieu au service des Joinvillais dans ces locaux.

Également, permettez-moi de citer un exemple récent qui a eu lieu ces derniers jours : au niveau de la gestion du parc HLM par la société LogiRep, nous exigerons de la transparence, beaucoup plus de transparence sur l'attribution de logements sociaux, sur les contrats avec les prestataires, et surtout de la proximité dans les rapports avec les gens. Merci à vous.

Madame Chantal DURAND : Mes chers collègues, l'installation d'un conseil municipal est un moment exceptionnel dans la vie démocratique. Me donner la parole à ce moment est un réel bonheur. M. le Maire, cher Olivier, je souhaite donc t'en remercier très chaleureusement.

Mes chers collègues, nous entamons un mandat de six ans à la suite de la confiance qui nous a été donnée par les Joinvillaises et les Joinvillais. Pour l'exercice de ce mandat, quel que soit le groupe auquel nous appartenons, je formule le vœu que nous soyons toujours respectueux de cette confiance, en ayant des débats positifs. J'ai la faiblesse de croire qu'il fait bon vivre à Joinville, que l'état d'esprit y est bon enfant. Conservons ces acquis.

Mes chers collègues, ce mandat étant un mandat de proximité, j'ai l'intime conviction que sa réussite pour chacune et chacun d'entre nous nécessite une qualité : celle d'aimer les gens. Je vous souhaite d'y penser chaque jour dans nos actions. Enfin, je vous souhaite d'exercer notre mandat avec dignité. Joinville le mérite. Je sais que vous aurez toutes et tous à cœur de travailler ainsi. Merci, mes chers collègues.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame

Conseil Municipal – séance du 4 juillet 2020

Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Madame Caroline GRILLET, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Madame Chantal ALLAIN, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Désigne comme assesseurs :

- Madame Laura MANACH
- Monsieur Tony RENUCCI

Article 2 : Constate le résultat du scrutin :

Pour rappel, la majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

Les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Olivier DOSNE	24
Monsieur Rémi DECOUT PAOLINI	5
Monsieur Tony RENUCCI	4

Article 3 : Proclame et installe immédiatement Monsieur Olivier DOSNE, Maire de la commune de Joinville-le-Pont.

Monsieur Olivier DOSNE, élu Maire, prend la présidence du conseil municipal pour la suite des points inscrits à l'ordre du jour.

3 . Détermination du nombre de postes d'Adjoints au Maire

Monsieur le Maire : Le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, dans la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Je vous propose de fixer cet effectif maximum à neuf et je vous propose de le fixer par un vote à main levée.

Êtes-vous d'accord pour le vote à main levée ? C'est pour fixer le nombre d'adjoints, neuf.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. Platon s'abstient. Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Héléne DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Héléne DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Madame Caroline GRILLET, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article unique : Approuve la fixation de 9 postes d'adjoints au Maire.

Pour : (24)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Héléne DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELLE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (4)

Madame Emilie KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Caroline GRILLET (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (5)

Madame Héléne DANESI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

4 . Élection des adjoints

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de la liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aurait lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, mais je pense que nous n'en arriverons pas là, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée seraient élus. Je propose donc, si vous en êtes d'accord, d'accorder un délai de cinq minutes pour déposer les listes de candidats, mais je crois qu'elles ont déjà été déposées.

Rémi ? Oui. Tony ?

Tony RENUCCI : On a directement rempli sur les bulletins, on n'a pas déposé.

Monsieur le Maire : Qui ont été donné ? Voilà.

Je vais demander au bureau précédemment désigné – Mme Allain, Mme Manach et M. Renucci –, après ces écritures, de bien vouloir à nouveau officier pour ce scrutin.

Je vais procéder à l'appel de votre nom et vous demander de venir voter.

L'appel est effectué.

M. le Maire : Je vous remercie. Proclamation des résultats de l'élection des adjoints au maire.

- Nombre de conseillers présents à l'appel : 33.
- Nombre de votants : 33.
- Nombre de suffrages déclarés nuls : zéro.
- Suffrages blancs : zéro.
- Exprimés : 33.

Ont obtenu :

- liste Joinville avec vous : 24 voix,
- liste Nouvel horizon avec les Joinvillais : 5 voix,
- liste JAJI : 4 voix.

Sont élus adjoints au maire :

- M. Francis Sellam,
- Mme Chantal Durand,
- M. Michel Destouches,
- Mme Virginie Tollard,
- M. Stephan Silvestre,
- Mme Chantal Allain,
- M. Maxime Ouanounou,
- Mme Liliane Reuschlein,
- M. Brahim Bahmad.

Bravo.

Je vais vous remettre vos écharpes et vous appeler un par un.

Je vais vous lire la charte de l'élu local.

« L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et avant le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

Enfin, l'élu local, issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame

Conseil Municipal – séance du 4 juillet 2020

Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Madame Caroline GRILLET, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Fixe le délai imparti pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint à 5 minutes.

Article 2 : Constate le résultat du scrutin :

Pour rappel, la majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

Les noms et prénoms de chaque liste candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus
Liste SELLAM Francis	24
Liste DANESI Hélène	5
Liste KLEIN Emilie	4

Article 4 : Proclame adjoints et installe immédiatement les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Francis SELLAM. Ils prennent le rang dans l'ordre de cette liste, à savoir :

- Monsieur Francis SELLAM
- Madame Chantal DURAND
- Monsieur Michel DESTOUCHES
- Madame Virginie TOLLARD
- Monsieur Stephan SILVESTRE
- Madame Chantal ALLAIN
- Monsieur Maxime OUANOUNOU
- Madame Liliane REUSCHLEIN
- Monsieur Brahim BAHMAD

5 . Élection des conseillers du territoire Paris Est Marne et Bois

Monsieur le Maire : L'EPT auquel est rattachée la commune a été créé, pour rappel, le 1er janvier 2016. Le nombre de conseillers de l'EPT est actuellement fixé à 90 conseillers, Paris Est Marne et Bois. Les sièges à pourvoir sont ensuite répartis en fonction des communes, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Les conseillers métropolitains élus au suffrage universel direct en même temps que les conseillers municipaux sont, de droit, conseillers territoriaux. C'est le cas du Maire, Olivier Dosne.

Aussi, le nombre de conseillers territoriaux que vous devez désigner correspond au nombre total de conseillers territoriaux de la commune moins un conseiller métropolitain. Il nous faut donc désigner ce matin deux conseillers territoriaux.

Vous avez le rappel des conseillers territoriaux, sur vos documents, de chaque ville du territoire.

Qui est candidat ? Avez-vous déposé des listes ?

Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI : Oui, M. le Maire. Pour la liste Un nouvel horizon, les deux candidats sont Hélène Danési et Philippe Platon.

Monsieur le Maire : J'ai bien reçu les bulletins, merci.

Monsieur Tony RENUCCI : Pour le groupe JAJI, Émilie Klein et moi-même.

Monsieur le Maire : Nous allons procéder à un vote à main levée. Pouvons-nous le faire ? Êtes-vous d'accord ? Qui vote pour la liste Nouvel horizon ? Nous prenons note.

Qui vote pour la liste JAJI ? Qui vote pour la liste Joinville avec vous ? Je vous remercie.

Je vais prononcer les résultats – 33 conseillers présents, 33 suffrages exprimés.

Ont obtenu :

- Joinville avec vous : 24 voix,
- JAJI : 4 voix,
- Nouvel horizon avec les Joinvillais : 5 voix.

Sont donc élus conseillers territoriaux Mme Virginie Tollard et M. Michel Destouches. Bravo.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Madame Caroline GRILLET, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Vote à main levée, décidé à l'unanimité et constate le résultat du scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votant	33
Nombre de blanc	0
Nombre de nuls	0
Suffrage exprimé	33

Conseil Municipal – séance du 4 juillet 2020

Quotient électoral	16,5
--------------------	------

Nom des listes	Suffrages exprimés	Résultat de la proportionnelle	Sièges attribués	Plus forte moyenne	Sièges attribués	Nombre total de sièges attribués
Liste « Joinville avec vous » Candidats : Virginie TOLLARD et Michel DESTOUCHES	24	1,45	1	12	1	2
Liste « Un nouvel horizon avec les joinvillais » Candidats : Hélène DANESI et Philippe PLATON	5	0,30	0	5	0	0
Liste « JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont » Candidats : Emilie KLEIN et Tony RENUCCI	4	0,24	0	4	0	0

Article 2 : Déclare en conséquence que sont élus conseillers territoriaux :

- Madame Virginie TOLLARD
- Monsieur Michel DESTOUCHES

6 . Délégation au Maire au titre du L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, cet article, pour des raisons d'ordre pratique, permet de déléguer au maire une partie de ses attributions. Celles-ci étant listées de manière exhaustive, vous avez toute une liste derrière les documents, qui permet de simplifier et de clarifier la gestion de la ville, et de donner au maire un pouvoir particulier. Bien évidemment, toutes ces décisions sont rendues et le compte rendu est de conseil municipal en conseil municipal.

Avez-vous des questions ?

Monsieur Philippe PLATON : Compte tenu de ce que vous venez de dire, il est d'usage et il est normal que le conseil municipal délègue au maire un certain nombre de ses compétences et de ses pouvoirs pour faciliter la gestion de la ville. Cependant, il nous paraît important que le conseil municipal qui détient la légitimité démocratique et doit pouvoir contrôler efficacement l'action de la municipalité, ne soit pas privé par ses délégations de prérogatives importantes.

Or, compte tenu des inquiétudes soulevées par une grande partie des Joinvillais à l'occasion de cette élection, compte tenu des enjeux importants en matière d'environnement, d'urbanisme en particulier, cette liste de pouvoirs nous paraît comporter un certain nombre de points préoccupants qui nous alertent.

Je pense en particulier aux articles 15 et 21 sur les droits de préemption par exemple, ou à l'article 4 sur les passations de marchés, qui ne comporte aucun plafond de montant, ce qui

est extrêmement surprenant.

Compte tenu de ces préoccupations, le groupe Un nouvel horizon pour les Joinvillais votera contre cette délibération.

Monsieur Tony RENUCCI : Je ne vais pas faire plus long, mais pour des raisons tout à fait similaires et certains des exemples que nous avons soulevés notamment sur les autorisations d'urbanisme, des droits de préemption ou quelques autres, le groupe JAJI votera contre également.

Monsieur le Maire : Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Madame Caroline GRILLET, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Décide, en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et afin de faciliter la gestion communale, de déléguer à Monsieur, Maire de Joinville-le-Pont, les attributions ainsi définies :

1° - d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° - de fixer, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal. Les tarifs sus mentionnés et en vigueur au 4 juillet 2020 peuvent être majorés ou réduits dans la limite de 10 % par an ;

3° - a) donne délégation au maire pour contracter les emprunts nécessaires à la couverture du besoin de financement des investissements inscrits au budget de la collectivité et à la sécurisation de son encours dans les conditions et les limites définies ci-après. Le conseil municipal définit sa politique d'endettement comme suit : au 31 décembre 2019, l'encours de la dette du budget (principal+annexes) est de 23 391 939,64 euros. La totalité de la dette est classé en A1 (taux simple, indice en euros). Jusqu' à la fin de la mandature, le conseil donne délégation au Maire uniquement pour la conclusion de contrats d'emprunts classé A1.

Le conseil municipal autorise le maire à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers, à retenir les meilleurs offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à versées, à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, à résilier l'opération arrêtée, à signer les contrats de financement répondant aux conditions posées aux aliénas précédents et à signer les avenants et à lever les options contractuelles.

b) donne délégation au Maire de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être : des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP), des contrats d'accord de taux futur (FRA), des contrats de garantie de taux plafond (CAP), des contrats de garantie des taux plancher (FLOOR) et des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR) tant sur des emprunts déjà souscrits que sur des emprunts à souscrire.

La durée des contrats de couverture ne pourra pas excéder 30 ans et en tout état de cause la durée résiduelle de l'emprunt.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être : T4M, TAM, EONIA, TMO, TME, EURIBOR.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires dans la limite de 2% du montant de l'opération, objet de la couverture.

Pour ce faire, le Maire est autorisé à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers, à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à versées, à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, à résilier l'opération arrêtée, à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux aliénas précédents et à signer les avenants et à lever les options contractuelles.

c) Le Maire pourra prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 du code général des collectivités territoriales et en ce qui concerne les régies sans personnalité morale dans les conditions du a) de l'article L.2221-5-1 du code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions du c) de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires.

La décision prise dans le cadre de la délégation comportera notamment :

- l'origine des fonds,
- le montant à placer,
- la nature du produit souscrit,
- la durée ou l'échéance maximale du placement.

Le Maire pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

Cette délégation prendra fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

4° - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° - de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° - de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° - de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° - de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;

11° - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° - de fixer, dans les limites de l'estimation des Services Fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° - de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° - de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° - d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, dans les limites de l'estimation des Services Fiscaux (Domaines) et de déléguer, à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement, sur l'ensemble du territoire communal, l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien déterminé selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;

16° - d'intenter, au nom de la commune, en toutes matières, et devant tout ordre et degré de juridiction que ce soit, toutes actions en justice, de défendre, en toutes matières, et devant tout ordre et degré de juridiction que ce soit, la commune dans les actions intentées contre elle, de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €, et se faire assister par tout avocat de son choix ;

17° - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 € par sinistre ;

18° - de donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° - de procéder, dans les limites fixées ci-après à la souscription d'ouvertures de lignes de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de lignes seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 3.500.000 €, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants – EONIA, T4M, EURIBOR – ou un taux fixe ;

21° - d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code pouvant être exercé sur les fonds artisanaux, les fonds commerciaux et les baux commerciaux dans le périmètre approuvé par délibération n°15 du 14 octobre 2014 ;

22° - d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'Urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;

23° - de prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° - d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25°- de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions de fonctionnement ou d'investissement permettant la réalisation de projets communaux ;

26° - de procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux d'une superficie inférieure ou égale à 1000 m² de surface de plancher ;

27° - d'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

28° - d'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du code de l'environnement.

Article 2 : En application de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide qu'en cas d'empêchement du Maire au sens de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriale, la présente délégation demeure valable et continue à s'appliquer. En conséquence, les attributions déléguées au Maire en application de l'article 1^{er} de la présente délibération seront alors exercées, dans le cadre de l'article précité, par l'adjoint au Maire ou le conseiller municipal remplaçant Monsieur le Maire dans l'exercice de ses fonctions.

Cette délégation est donnée au Maire pour la durée de son mandat.

Pour : (24)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (9)

Madame Hélène DANESI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Emilie KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Caroline GRILLET (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

7 . Fixation du nombre d'administrateurs du CCAS et élection de ces derniers

Monsieur le Maire : Le CCAS, pour rappel, est un établissement public administratif. Il est administré par le conseil d'administration, présidé par le maire qui est le président de droit. Le renouvellement des membres se fait à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée des six ans du mandat.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats, même incomplète. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Je ne rappelle pas les règles du scrutin.

Pour la majorité municipale, la liste présentée est la suivante :

- Mme Chantal Durand,
- M. Francis Sellam,
- Mme Chantal Allain,
- M. Jérôme Tagnon,
- Mme Liliane Reuschlein,
- M. Julien Karam.

Quelle est la liste Un nouvel horizon avec les Joinvillais ?

Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI : Ce sera Mme Sandrine Pescarou.

Monsieur le Maire : Pour le groupe J'agis Joinville-le-Pont ?

Monsieur Tony RENUCCI : Ce sera moi-même, Emilie Klein, Frédéric Klein et Caroline Grillet.

Monsieur le Maire : D'accord. Je vous propose de passer au vote par bulletin secret.

Madame Emilie KLEIN : Juste une question : le nombre de représentants est fixé à six, si j'ai bien compris, alors que le maximum peut être de huit.

Pourquoi le choix de six représentants et non de huit ?

Monsieur le Maire : C'est ce qui a toujours été fait. Nous n'avons pas changé.

Madame Emilie KLEIN : C'est un peu dommage. On prend le nombre maximal d'adjoints au maire, mais pas au CCAS. On pourrait peut-être se reposer la question.

Monsieur le Maire : Aujourd'hui, je propose de continuer comme avant. Nous pourrions peut-être en débattre dans de prochains conseils. Je ne ferme pas la porte à un débat.

Nous passons au vote à bulletin secret, les scrutateurs y retournent.

Je vais procéder à l'appel.

L'appel est effectué.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais proclamer les résultats –

33 conseillers municipaux ont voté, exprimés 33 – :

- la liste Joinville avec vous : 24,
- JAJI : 4,
- Nouvel horizon : 5.

Sont donc élus administrateurs du CCAS :

- Mme Chantal Durand,
- M. Francis Sellam,
- Mme Chantal Allain,
- M. Jérôme Tagnon,
- M. Tony Renucci,
- Mme Sandrine Paris-Pescarou.

On peut vous applaudir, bravo.

Monsieur Frédéric KLEIN : J'ai une petite question à poser. Il me semble que dans la délibération 7, il y avait un premier vote sur le nombre d'élus et j'ai l'impression que nous n'avons pas fait celui-là.

Monsieur le Maire : Serais-je allé trop vite ? Faut-il tout refaire ? Merci Frédéric. Il fallait fixer le nombre d'administrateurs à six. C'est votre question qui m'a perturbé, mais c'était une bonne question.

Pouvons-nous revenir en arrière pour fixer ce nombre à six, ou faut-il tout recommencer ? Comme il fallait le voter, je ne voudrais pas qu'il y ait un incident ou une illégalité.

Nous votons. Je propose de fixer le nombre d'administrateurs à six.

Êtes-vous d'accord ? Il y a une abstention chez vous ? Contre ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Madame Caroline GRILLET, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Fixe à douze le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS soit six membres élus en son sein et six membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Article 2 : Constate le résultat du scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votant	33
Nombre de blanc	0
Nombre de nuls	0

Conseil Municipal – séance du 4 juillet 2020

Suffrage exprimé	33
Quotient électoral	5,5

Pour rappel, en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Nom des listes	Suffrages exprimés	Nombre total de sièges attribués
Liste « Joinville avec vous »	24	4
Liste « Un nouvel horizon avec les joinvillais »	5	1
Liste « JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont »	4	1

Article 3 : Déclare en conséquence que sont membres du conseil d'administration du CCAS :

- Madame Chantal DURAND
- Monsieur Francis SELAM
- Madame Chantal ALLAIN
- Monsieur Jérôme TAGNON
- Monsieur Tony RENUCCI
- Madame Sandrine PARIS-PESCAROU

Pour : (24)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (9)

Madame Hélène DANESI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Emilie KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Caroline GRILLET (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

8 . Création et composition des commissions municipales permanentes

Monsieur le Maire : Le règlement intérieur adopté par délibération du 20 février 2019 fixe quatre commissions permanentes et leurs modalités de fonctionnement, à savoir :

- commission finances ;
- commission solidarité, sécurité, commission urbaine et cadre de vie ;
- commission enfance ;
- commission culture, sport, animation de la ville ;

comportant chacune 10 membres.

Depuis la loi NOTRE du 7 août 2015, le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Dans l'attente de ce nouveau règlement, je vous propose de créer des commissions à l'identique, de désigner leurs membres au scrutin secret, à moins qu'il ne soit décidé à l'unanimité de déroger et de voter à main levée. Quel est votre souhait ? Main levée ? Vous avez fourni vos listes, donc main levée ?

Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI : Nous avons proposé à main levée de notre côté.

Madame Hélène DANESI : J'ai une déclaration, remarque et suggestion à faire concernant ces commissions. Vous nous avez donné l'intitulé des quatre commissions municipales permanentes.

Ma première remarque est que certaines commissions comme la commission finances ont un périmètre très large et des compétences disproportionnées, en comparaison d'autres commissions plus restreintes comme la commission enfance, avec le même nombre de représentants quel que soit le périmètre.

Cela pose problème car ces commissions sont des outils pour plus de transparence et de participation démocratique au sein de la municipalité. Dans le cadre d'une gestion effectivement transparente de cette mandature, un signal fort serait d'attribuer la présidence de cette commission des finances à un élu de l'opposition, comme cela est pratiqué dans les communes qui souscrivent à la charte Anticor.

Ma deuxième remarque concerne le fonctionnement de ces commissions. Lors de la précédente mandature, il a été établi qu'un sujet donné n'était débattu que dans une seule commission, avec pour effet de vider certaines commissions de leur contenu et de leurs débats. Il nous semble que cet usage devrait évoluer puisqu'un grand nombre de délibérations sont par nature transversales et doivent être portées dans plusieurs commissions.

Dernière remarque qui concerne la commission urbanisme et cadre de vie : il nous semble indispensable, compte tenu de vos engagements affichés, d'intégrer la transition écologique dans son intitulé, mais aussi évidemment dans les sujets essentiels qui y seront traités. Je vous demande donc de bien vouloir amender le prochain règlement intérieur dans le sens de ces propositions. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame, aujourd'hui nous devons, dans l'attente d'un nouveau règlement intérieur, procéder à la poursuite et à la création de ces commissions « à l'identique ». Il est bien évident que nous les modifierons, nous les élargirons et nous sommes prêts à toute discussion. Je prends note, mais cela se passera soit au prochain conseil soit à celui d'après. Je crois que le prochain conseil sera très lourd, mais bien évidemment nous pourrons en discuter.

Qui valide à main levée la composition ?

Monsieur Tony RENUCCI : Deux petites remarques concernant les commissions. Nous nous associons à cette demande d'intégrer la transition écologique dans une commission, ou d'en faire une commission à part entière. Si le débat est ouvert, tant mieux.

Deuxième chose : pour le règlement intérieur, comme vous l'avez souligné, nous souhaitons qu'il y ait une commission consultative sur l'élaboration du règlement intérieur et que, bien sûr, l'ensemble des élus y soit associé.

Monsieur le Maire : Merci. M. Decout, avez-vous annoncé vos candidats pour les commissions ?

Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI : Souhaitez-vous que je les énonce, M. le Maire ?

Pour la commission finances, solidarité et sécurité, moi-même.

Pour la commission urbanisme et cadre de vie, Mme Danési.

Pour la commission enfance Mme Sandrine Paris-Pescarou.

Pour la commission culture sportive et animation de la ville, M. Philippe Platon.

Monsieur le Maire : Tony, voulez-vous les relire, même si vous nous les avez données ?

Monsieur Tony RENUCCI : Oui.

Pour la commission finances, moi-même.

Pour la commission urbanisme, Frédéric Klein.

Pour la commission enfance, Caroline Grillet.

Pour la commission culture, Émilie Klein.

Monsieur le Maire : Je propose de passer au vote à main levée, tout simplement. Tony, pour les réponses à vos questions et vos propositions, nous nous verrons, par rapport au règlement intérieur.

Il me paraît évident qu'il y aura une commission sur la transition écologique et l'écologie. Tous les candidats ont porté ce sujet : il sera nécessaire de travailler ensemble sur cette nouvelle commission qu'il faudra créer.

Nous passons au vote.

Qui est pour voter à main levée ?

Après, j'ai des votes de listes. Qui est pour la liste JAJI ? La liste Nouvel horizon ? La liste Joinville avec vous ?

Les résultats, cela a été très vite, plus vite qu'un ordinateur (merci Clément)

suffrages exprimés 33, vote blancs/nuls 0 – :

- liste Joinville avec vous : 24, soit 8 sièges ;

- liste JAJI : 4, soit 1 siège ;

- liste Nouvel horizon : 5, soit 1 siège.

Je vous remercie.

La composition des commissions :

- commission finances, solidarité et sécurité : Francis Sellam, Stephan Silvestre, Jérôme Tagnon, Laurent Ottavi, Chantal Durand, Carine Hahn, Stéphanie Branco, Laura Manach, Tony Renucci, Rémi Decout ;

- commission urbanisme et cadre de vie : Guillaume Levannier, Francis Sellam, Michel Destouches, Laurent Ottavi, Sandrine Dos Santos, Laura Manach, Hélène Decotignie, Virginie Tollard, Frédéric Klein, Hélène Danési ;

- commission enfance : Virginie Tollard, Murielle Villetelle, Chantal Allain, Liliane Reuschlein, Corinne Fiorentino, Jean-Pierre Ayoub, Brahim Bahmad, Julien Karam, Caroline Grillet et Sandrine Paris-Pescarou ;

- commission culture, sport et animation de la ville : Michel Destouches, Jean-Pierre Ayoub, Maxime Ouanounou, Frédéric Gomès, Christelle Fortin, Séverine Dos Santos, Carine Hahn, Stéphanie Branco, Émilie Klein et Philippe Platon.

La séance est terminée.

Je vous remercie pour votre participation. Maintenant, au travail. Derrière il y a un pot, si vous le souhaitez.

Merci à tous.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle

Conseil Municipal – séance du 4 juillet 2020

FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Madame Caroline GRILLET, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique : Vote à main levée, décidé à l'unanimité pour la désignation des membres de chacune des commissions suivantes :

Commission « Finances, solidarités et sécurité »

Nom et prénom	Votes
Monsieur Francis SELLAM	24
Monsieur Stephan SILVESTRE	24
Monsieur Jérôme TAGNON	24
Monsieur Laurent OTTAVI	24
Madame Chantal DURAND	24
Madame Carine HAHN	24
Mme Stéphanie BRANCO	24
Madame Laura MANACH	24
Monsieur Rémi DECOUT	5
Monsieur Tony RENUCCI	4

Commission « Urbanisme et cadre de vie »

Nom et prénom	Votes
Monsieur Guillaume LEVANNIER	24
Monsieur Francis SELLAM	24
Monsieur Michel DESTOUCHES	24
Monsieur Laurent OTTAVI	24
Madame Séverine DOS SANTOS	24
Madame Laura MANACH	24
Madame Hélène DECOTIGNIE	24
Madame Virginie TOLLARD	24
Madame Hélène DANESI	5
Monsieur Frédéric KLEIN	4

Commission « Enfance »

Nom et prénom	Votes
Madame Virginie TOLLARD	24
Madame Murielle VILLETTELLE	24
Madame Chantal ALLAIN	24

Conseil Municipal – séance du 4 juillet 2020

Madame Liliane REUSCHLEIN	24
Madame Corinne FIORENTINO	24
Monsieur Jean-Pierre AYOUB	24
Monsieur Brahim BAHMAD	24
Monsieur Julien KARAM	24
Madame Sandrine PARIS-PESCAROU	5
Madame Caroline GRILLET	4

Commission « Culture, sports et animation de la ville »

Nom et prénom	Votes
Monsieur Michel DESTOUCHES	24
Monsieur Jean-Pierre AYOUB	24
Monsieur Maxime OUANOUNOU	24
Monsieur Frédéric GOMES	24
Madame Christelle FORTIN	24
Madame Séverine DOS SANTOS	24
Madame Carine HAHN	24
Madame Stéphanie BRANCO	24
Monsieur Philippe PLATON	5
Madame Emilie KLEIN	4

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40

Le Secrétaire de Séance



Madame Laura MANACH

